VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2026-90116

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **14 décembre 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90116**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 6 115 439, situé sur le chemin de Dublin, dans la zone RU-31, vise l'aménagement d'une aire de stationnement et d'un accès véhiculaire dérogatoire. L'article 12.2 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'une aire de stationnement doit respecter une distance minimale de 2 mètres des lignes avant, latérale et arrière. L'article 12.9 de ce même règlement prescrit aussi que la largeur minimale d'un accès véhiculaire double pour un usage résidentiel est de 6 mètres et de plus, qu'un accès véhiculaire doit être à une distance minimale de 2 mètres des lignes latérales du terrain. Les éléments dérogatoires du projet sont donc :

- L'aire de stationnement projetée qui serait située à une distance de 0,19 mètre de la ligne latérale droite et de la ligne latérale gauche du terrain ;
- L'accès véhiculaire double pour l'usage résidentiel serait d'une largeur de 4,5 mètres ;
- L'accès véhiculaire serait situé à 0,19 mètre de la ligne latérale gauche et de la ligne latérale droite du terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 14 décembre 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 27E JOUR DE NOVEMBRE 2026

Mélanie Poirier
Signé le 2026-11-25 16:04:47 EST

Greffière,
Mélanie Poirier